

**ACP/61/037/13 [Final]  
DEDC**

**Bruxelles, 11 octobre 2013**

**DECLARATION ACP POUR LA NEUVIEME SESSION DE  
LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC**

## **Préambule:**

Nous, Ministres en charge du commerce des Etats Membres du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), réunis à Bruxelles du 09 au 11 Octobre 2013 pour, entre autres choses, faire le point sur les préparatifs de la neuvième session de la Conférence Ministérielle de l'OMC et proposer des orientations politiques à nos Etats Membres ;

*Rappelant* la Déclaration ministérielle de Doha adoptée par la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar) en novembre 2001 et toutes les déclarations ministérielles ultérieures, ainsi que la décision du Conseil adoptée le 1<sup>er</sup> août 2004 (ensemble de mesures de juillet), par lesquelles les Membres de l'OMC ont souhaité placer les impératifs de développement et les intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) au cœur du programme de travail de Doha ;

*Notant* que les orientations données par les Ministres lors de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, et en particulier celles stipulant que si des accords devraient être trouvés sur le Programme de Développement de Doha, à tout moment, ceux-ci devraient respecter le pilier Développement du mandat dans son ensemble et que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante des accords de l'OMC;

*Rappelant et réaffirmant* toutes les Déclarations ACP adoptées depuis 2001, y compris le paragraphe 33 de la Déclaration du 7<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat à Sipopo (Guinée Equatoriale) des 13 et 14 décembre 2012 sur le système commercial multilatéral et Doha, et lors des précédentes Conférences ministérielles de l'OMC, ainsi que les conclusions respectives des réunions des Ministres du commerce ACP et G90, et les positions ACP sur les questions en négociation ;

*Soulignant* que, plus de cinquante pour cent des Etats ACP sont des pays moins avancés (PMA), et insistant de ce fait sur la nécessité de leur porter une attention prioritaire, afin de faciliter leur intégration complète au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale ;

*Soulignant par ailleurs* que le groupe ACP comprend également les catégories de petits Etats insulaires en développement, petites économies vulnérables (PEV), pays en développement sans littoral, petits Etats insulaires, PMA, économies tributaires de préférences, pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, pays à faible revenus, pays pauvres très endettés, pays exportateurs de matières premières limitées, pays en guerre, en situation post-conflit ou post-catastrophe naturelle, - dont la vulnérabilité et le manque de résilience face aux chocs économiques extérieurs et aux catastrophes naturelles les

exposent à un haut degré de fragilité ainsi qu'à un risque élevé de marginalisation dans le système commercial multilatéral ;

*Préoccupés* par le fait que l'incapacité persistante des Membres de l'OMC, et particulièrement les pays développés membres, à conclure le Cycle de Doha a contribué à une prolifération d'accords de libre-échange et à la poursuite d'accords plurilatéraux dans des domaines relevant du PDD ;

*Préoccupés par ailleurs* par le fait que, alors que les accords commerciaux régionaux ou bilatéraux peuvent intrinsèquement promouvoir la transparence, les initiatives plurilatérales incontrôlées pourraient affaiblir le système commercial multilatéral ;

*Insistant* sur le besoin pour les Membres du Groupe des Etats ACP d'obtenir une part significative du commerce mondial, non seulement des biens mais aussi par le développement de secteurs de pointe, du commerce des services et de leur compétitivité ;

*Préoccupés* par l'escalade des mesures discriminatoires et des barrières non-tarifaires aux exportations des Etats ACP, en particulier les barrières techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires, et des normes privées onéreuses ;

*Rappelant* le programme d'action d'Istanbul pour les PMA, qui soutient qu'un partenariat mondial renouvelé et renforcé, traitant les besoins spécifiques des PMA, contribuera à la paix, la prospérité et le développement pour tous ;

*Reconnaissant* les opportunités qui pourraient émerger de la conclusion et de la mise en œuvre des réformes du PDD ;

*Reconnaissant par ailleurs* l'importance de programmes ciblés et durables d'assistance financière, technique et de renforcement de capacités pour soutenir le groupe des Etats ACP dans la mise en œuvre d'accords conclus, en s'ajustant au processus de réforme et leur permettre de bénéficier des opportunités découlant de telles réformes ;

*Vivement préoccupés* par la lenteur et la lourdeur des procédures d'adhésion à l'OMC qui affectent les Etats ACP, notamment les PMA, les PEV et les petits Etats insulaires en développement ; et

*Déterminés* à poursuivre le travail commun en vue de s'assurer de résultats équilibrés lors de la conférence ministérielle de Bali, catalyseurs pour un programme de travail post-Bali afin de redynamiser le système commercial multilatéral et de prendre pleinement en compte les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration de Doha et les accords de

Marrakech établissant l'OMC, en particulier celui de garantir que les pays en développement, et spécifiquement les moins avancés d'entre eux, obtiennent une part de la croissance du commerce international proportionnelle aux besoins de leur développement économique;

Adoptons par la présente la position commune détaillée ci-après dans le contexte de la future neuvième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, ainsi que par la suite:

## **PRINCIPES CLES**

1. Nous soulignons que l'engagement constructif du groupe des Etats ACP dans la recherche d'un résultat significatif lors de la neuvième Conférence ministérielle repose sur les principes suivants:

- (a) Au-delà de la responsabilité des Ministres lors de la huitième Conférence ministérielle de faire progresser les négociations là où des résultats peuvent être obtenus, les éléments identifiés par les Membres comme pouvant être soumis à décision lors de la neuvième session de Bali dans le domaine du développement, de l'agriculture, de la facilitation des échanges et des questions relatives aux PMA; doivent se traduire par des résultats significatifs et équilibrés, l'intérêt des pays en développement et des PMA Membres étant primordial ;
- (b) Un résultat de la CM9 serait un ensemble minimal de mesures donnant le rythme de négociations soutenues sur toutes les questions du PDD, avec une attention et une priorité particulières pour la dimension développement ;
- (c) Les progrès plus précoces sur certaines questions que sur d'autres doivent se faire en accord avec le paragraphe 47 de la Déclaration de Doha qui stipule que tout accord précoce convenu à titre provisoire ou définitif doit être pris en compte dans l'examen de l'équilibre global des négociations ;
- (d) L'importance, à l'issue de la neuvième session, de sauvegarder et d'utiliser comme base les progrès réalisés jusqu'à présent lors des négociations du PDD et les flexibilités négociées dans les projets de modalités pour l'agriculture (TN/AG/W/Rev.4) et l'accès aux marchés des produits non agricoles (TN/MA/W/103/Rev.3) pour les Etats ACP, y compris les PMA et PEV;

- (e) La conclusion réussie de l'engagement unique du cycle de Doha pour fournir les facteurs de développement clés pour le Groupe d'Etats ACP ;
- (f) Les décisions doivent être prises en consensus et inclure tout traitement spécial et différencié comme pierre angulaire de la participation effective des pays en développement et PMA dans le système commercial mondial ;
- (g) Toute autre négociation ou travail de programme de l'OMC doit également garantir des résultats significatifs en termes de développement ; et
- (h) En sus des dispositions de l'Aide pour le commerce, une interprétation ferme des engagements de nos partenaires de développement de fournir des programmes de renforcement de capacités et une assistance financière, technique et technologique adaptée doit être établie comme étant au cœur des résultats finaux de la neuvième Conférence ministérielle, y compris la facilitation des échanges. Cette assistance devrait constituer l'élément clé de la dimension Développement du système commercial multilatéral, et devrait contribuer au renforcement de la capacité d'offre des Etats ACP, ainsi qu'à leur intégration dans le système commercial multilatéral. Elle devrait également prendre la forme de nouveaux financements, et différent de financements existants sur une base durable.

## **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT**

2. Le développement occupe une dimension importante dans le travail de l'OMC. La finalisation du PDD, qui place le développement au centre de son programme, continue d'être une priorité pour les Etats ACP.

### **Traitement spécial et différencié**

3. Le traitement spécial et différencié constitue une part intégrante des accords de l'OMC et de son programme de travail. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès dans ce domaine. Nous appelons les Membres de l'OMC à faire avancer les discussions sur le traitement spécial et différencié, en vertu de la Déclaration de Doha, en particulier tel que prévu au paragraphe 12.1 de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, repris au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle. Nous notons également que l'engagement pris au titre du paragraphe 12 de la Déclaration de Doha de négocier sur toutes

les questions non résolues liées à la mise en œuvre comme partie intégrante de l'engagement unique et de trouver des solutions appropriées n'ai pas encore été tenu.

4. Pour la neuvième session, le pilier Développement, bien qu'il soit excessivement modeste sur le fond, constitue un élément critique dans tous les paquets de mesures. Lors de la huitième session, il avait été convenu d'accélérer les travaux de finalisation du Mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié en dressant un bilan des Propositions spécifiques à l'Accord, précisées en Annexe C du projet de texte de Cancun, dans la perspective de déterminer celles qui pourraient faire l'objet d'une adoption formelle.

5. Nous notons que les travaux sur les modalités du Mécanisme de suivi ont fait des progrès malgré des négociations longues et difficiles et nous demandons une conclusion rapide des questions encore non résolues.

### **Pays les Moins Avancés**

6. Nous accueillons chaleureusement les décisions prises lors de la huitième Conférence ministérielle concernant l'introduction de dérogations pour les PMA dans le domaine des services et la révision du guide d'adhésion des PMA ; ainsi que les décisions prises depuis par les différents organes de l'OMC en vue de proroger la période de transition accordée aux PMA dans le cadre des ADPIC, en vertu de l'Art 66.1 de l'Accord sur les ADPIC et de rendre opérationnelle la Décision relative à l'adhésion des PMA.

7. Nous notons les propositions soumises par le groupe des PMA en vue de la neuvième session portant sur le traitement en franchise de droits et sans contingent pour les exportations en provenance des PMA, les règles d'origine simplifiées et transparentes, l'application opérationnelle de la dérogation portant sur les services pour les PMA, ainsi que les questions non résolues portant sur le coton. A cet égard, nous demandons instamment aux Membres de l'OMC de renouveler leur engagement envers une meilleure intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cet engagement en vertu des différents mandats sur les questions relatives aux PMA.

8. Nous réitérons l'importance du Cadre Intégré Renforcé (CIR) et lançons un appel aux partenaires au développement de considérer positivement sa prolongation pendant l'évaluation du cadre en 2015.

## **Petites Economies Vulnérables**

9. Reconnaissant le travail effectué au sein de certains groupes de négociation en vue de répondre aux préoccupations des PEV, nous demandons instamment aux Membres de l'OMC de poursuivre leurs efforts en vue de résoudre, de façon significative et substantielle, les désavantages structurels particuliers et les vulnérabilités intrinsèques des petites économies vulnérables. Nous réaffirmons le paragraphe 35 de la Déclaration de Doha et paragraphe 41 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong et demandons que l'attention nécessaire soit portée aux priorités des PEV dans tous les domaines de négociation étant donné leurs caractéristiques et problèmes spécifiques, et la nécessité de garantir leur intégration au système commercial multilatéral.

10. Nous réaffirmons que le programme de travail l'OMC relatif aux PEV doit tenir ses engagements en matière de flexibilités pour les PEV comme partie intégrante de tout effort dans la conclusion d'un engagement unique. De surcroît, le programme de travail a mis au jour que des mesures non tarifaires pourraient présenter des défis significatifs pour les PEV, en particulier les petites nations insulaires en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique, alors qu'ils s'efforcent d'améliorer leur performance en termes d'exportations. A cet égard, nous soutenons le projet d'examen de l'impact des mesures non tarifaires pour les PEV qui doit être lancé dans le cadre d'un atelier de l'OMC plus tard ce mois-ci et du rapport sur les PEV pour la CM9.

## **PMA sans littoral, pays en développement sans littoral, petits Etats insulaires en développement (PEID) et pays en développement en bord de mer à faible altitude**

11. Nous réaffirmons également qu'il est indispensable pour l'OMC de répondre par un programme de travail aux difficultés, défis et besoins particuliers des pays en développement sans littoral, des PMA sans littoral, des petits Etats insulaires en développement (PEID) et des pays en développement en bord de mer à faible altitude.

## **AGRICULTURE**

12. L'agriculture revêt une importance cruciale pour les économies de la majorité des Etats ACP. Nous réitérons nos principales préoccupations, qui concernent : (i) l'accès aux marchés (y compris l'érosion des préférences) ; (ii) les aides domestiques ; (iii) la concurrence à l'exportation ; (iv) les enjeux du secteur cotonnier ; (v) la sauvegarde du droit à faire usage de certains outils traditionnels de politique commerciale ; (vi) la sécurité alimentaire.

13. Nous prenons note des propositions avancées concernant la sécurité alimentaire, l'administration des contingents tarifaires et la compétitivité des exportations et nous engageons pleinement dans les efforts pour obtenir des résultats équilibrés et effectifs pour chacun de ces domaines. Nous soutenons également l'adoption d'un programme post-Bali, qui fera avancer les intérêts des pays ACP pour répondre aux déséquilibres des règles de l'OMC sur l'agriculture qui mettent en péril la capacité des Etats ACP à garantir leur propre sécurité alimentaire, prenant pleinement en compte les préoccupations des Pays en Développement Importateurs Nets de Produits Alimentaires (PDINPA).

## **FACILITATION DES ECHANGES**

14. Nous insistons à nouveau sur l'importance de la facilitation des échanges: bien que les Etats ACP ne soient pas demandeurs de l'initiative sur la facilitation des échanges dans les négociations du PDD à l'OMC, nous reconnaissons les bénéfices potentiels de disciplines de facilitation des échanges convenues mutuellement qui permettent de réformer et d'améliorer leurs propres systèmes ainsi que ceux de tous les Membres. Nous maintenons donc notre position volontaire et impliquée afin de mener les négociations en cours vers une issue satisfaisant toutes les parties, dans le but de clarifier et améliorer la circulation, la mise sur le marché et le dédouanement des biens y compris ceux en transit.

15. Nous réaffirmons la nécessité d'appliquer aux pays en développement, et en particulier aux PMA, le traitement spécial et différencié (TSD) indispensable et de leur fournir l'assistance technique et le renforcement de capacités (ATRC) requises, comme respectivement décrits dans l'Annexe D du cadre de juillet 2004 et l'Annexe E de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de décembre 2005.

16. Nous prenons note que tous les Membres de l'OMC ont soutenu les principes fondamentaux relatifs à la Section II du projet de texte consolidé: 1) chaque pays en développement et PMA Membre déterminera lui-même les dispositions de la Section I relevant de chaque catégorie de la Section II 2) chaque pays en développement et PMA Membre déterminera lui-même sa période de transition pour toute disposition de la Section I qui est exécutoire ; 3 ) une assistance extérieure adéquate et efficace sera fournie en fonction du mandat afin de faciliter la mise en œuvre, lorsque nécessaire ; 4) en vertu du mandat de l'Annexe D du cadre de juillet, au cas où un pays en développement ou un PMA Membre n'aurait pas obtenu l'assistance adéquate et effective, la mise en œuvre perd son caractère contraignant et 5) le texte doit octroyer plus de



flexibilités aux PMA Membres, qui doivent être rendues plus précises, plus efficaces et plus opérationnelles.

17. A cet égard, nous saluons l'important soutien qu'a reçu de la part des Membres de l'OMC les propositions ACP sur la Section II, devenues dans une large mesure une base de négociation pour le projet de texte de négociation consolidé en discussion. Nous appelons tous les Membres à faire preuve de la flexibilité nécessaire pour surmonter les dernières différences.

18. Nous réaffirmons que tous les Etats ACP devraient être satisfaits du fait qu'ils soient capables d'assumer les engagements et un équilibre au sein de la Section I et entre les Sections I et II doit être trouvé. Tous les partisans des disciplines de la Section I doivent reconnaître la nécessité de garantir que leurs propositions soient calibrées de manière à prendre en compte ces différences dans les systèmes des pays en développement et PMA Membres qui rendent très difficile voire impossible l'acceptation de certains aspects des propositions avancées.

19. Pour compléter le cadre garantissant la fourniture d'une assistance technique, financière et/ou de renforcement des capacités afin de permettre d'acquisition des capacités pour la mise en œuvre des dispositions de la Section I s'appliquant à la catégorie C, nous exhortons les Membres à prendre en considération l'importance d'établir certains impératifs en termes d'infrastructures ciblés sur nos Etats Membres en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique, sans lesquels l'ensemble des bénéfices de la facilitation des échanges ne sera pas rapidement absorbé par certains des membres, en particulier les PMA. Nous demandons donc au Directeur général de l'OMC de porter l'attention nécessaire à cette question dans l'élaboration du programme de travail entre l'OMC et les organismes de développement international concernés.

## **ADHESION**

20. Le groupe des Etats ACP exprime ses préoccupations quant à la lenteur et aux coûts du processus d'accession à l'OMC pour les pays en développement autre que les PMA, en particulier les PEV. En ce qui concerne les Etats ACP Membres non-PMA, le manque total de garantie quant à leur éligibilité au traitement spécial et différencié lors des négociations portant sur l'adhésion nous préoccupe particulièrement.

21. Nous réaffirmons notre solidarité totale envers les pays ACP, notamment les PMA et PEV, ayant entamé la procédure d'adhésion à l'OMC, et exhortons tous les Membres de l'OMC à faciliter et accélérer leur adhésion. Les Etats ACP en voie d'adhésion ne devraient pas se voir

exiger des concessions mettant en péril leur niveau de développement et allant au-delà des règles actuellement en vigueur de l'OMC. Nous saluons l'adoption de la Décision du Conseil Général du 25 juillet 2012 sur l'adhésion des PMA visant à renforcer, simplifier et rendre opérationnelles les orientations de 2002 sur l'adhésion des PMA, en vertu de la décision prise lors de la huitième Conférence ministérielle. Cette décision portait sur les principes et recommandations sur les biens et services, et la transparence dans les négociations sur les adhésions, le TS&D et la période de transition, et la nécessité de renforcer l'assistance technique et le renforcement des capacités, afin d'aider les PMA adhérents à finaliser leur processus d'adhésion, mettre en œuvre leurs engagements, et les intégrer dans le système de commerce multilatéral. A cet égard, nous encourageons la pleine exécution des tous les aspects de la Décision par tous les membres de l'OMC, en considérant dûment les circonstances spécifiques et les objectifs de développement des PMA adhérents.

22. En ce qui concerne les pays en développement non PMA, le groupe des Etats ACP encourage les Membres de l'OMC à se laisser guider par les principes suivants: 1) chaque adhésion répond aux besoins spécifiques de chaque gouvernement en voie d'adhésion; 2) Il n'y a pas d'approche « taille unique »; 3) tous les Membres de l'OMC et gouvernements accédant devraient partager le même objectif d'un accord « gagnant-gagnant » dont tout le monde bénéficie et qui renforce les disciplines du système commercial multilatéral et soutient une croissance économique durable; et 4) étude des flexibilités pour les PEV en voie d'adhésion.

23. Nous appelons également nos partenaires de développement à intensifier, à tous les stades du processus d'adhésion, la fourniture de l'assistance technique et du renforcement des capacités aux Etats ACP en voie d'adhésion.

## **AIDE POUR LE COMMERCE**

24. Nous saluons les discussions des examens globaux de l'Aide pour le commerce. Ceux-ci se sont avérés utiles en mettant en relief la manière dont l'aide peut assister les pays en développement et les PMA à tirer partie du commerce. Le quatrième examen global a démontré, comment l'aide pour le commerce peut faciliter l'insertion dans les chaînes globales de valeurs.

25. Nous reconnaissons les engagements de certains donateurs de maintenir leurs efforts dans le domaine de l'aide, mais nous sommes préoccupés par l'impact négatif des crises économiques mondiales sur les flux d'aide pour le commerce. Nous demandons instamment aux bailleurs

de poursuivre leur soutien aux efforts des pays en développement, en particulier les PMA, pour s'intégrer au système commercial multilatéral, en orientant l'aide pour le commerce vers les domaines hautement prioritaires identifiés par les bénéficiaires, y compris les infrastructures, les capacités de production, et les coûts d'ajustement.

26. Ces efforts sont également indispensables pour apporter un soutien spécifique aux pays post-conflits qui ont besoin de traitement spécial et différencié pour qu'ils puissent réussir à relancer leurs économies et atteindre leurs objectifs de développement.

27. Nous demandons également instamment aux bailleurs de renouveler et maintenir leur soutien à la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales d'aide pour le commerce dans les pays en développement, les PMA et les PEV.

### **AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR POUR DECISION LORS DE LA NEUVIEME MINISTERIELLE**

28. Nous prenons note du travail effectué pour prolonger la décision pour la neuvième conférence ministérielle, de maintenir la pratique actuelle qui est de ne pas imposer des droits de douanes sur les transmissions électroniques, jusqu'à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, et saluons les efforts consentis pour prolonger le programme de travail sur le commerce électronique qui offre l'opportunité d'approfondir l'examen du potentiel en termes de développement économique, en prenant en compte spécifiquement la situation des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés Membres et les pays les moins connectés et la reconnaissance des principes de non-discrimination, de prédictibilité, et de transparence. Nous appelons également les Membres de l'OMC à s'accorder sur l'extension du moratoire sur l'application des sous-paragraphes 1(b) et 1(c) de l'Article XXIII du GATT 1994 sur les plaintes en situation de non-violation (PSNV) des accords ADPIC jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle.

### **TRAVAIL REGULIER DE L'OMC**

29. Tous les mandats de l'OMC touchant des domaines intéressant le Groupe des Etats ACP, doivent être redynamisés, en particulier la composante liée au développement dans tous les programmes de travail en cours et les délibérations dans les comités et groupes de travail de l'OMC concernés.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL POST-CM9**

30. Nous encourageons les Membres à définir un programme de travail post-Bali reflétant la nécessité d'approfondir les progrès éventuels faits lors de la CM9 et d'obtenir des résultats en termes de développement, un composant clé du PDD.

## **NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC**

31. Nous soulignons l'importance de la 9e session de la Conférence ministérielle de l'OMC et avons de ce fait hâte de participer activement et constructivement aux délibérations de la Conférence.

32. Nous prions instamment le/la Président(e) de la Conférence ministérielle de l'OMC de prendre dûment en considération la présente Déclaration dans sa synthèse des délibérations.

Fait à Bruxelles, 11 Octobre 2013

---